

Comité Technique 21 septembre 2015

2C- ajustement sur les projets d'apprentissage

Les chiffres du CESE (conseil économique social et environnemental), relatifs à l'emploi des jeunes sont éloquentes :

Aujourd'hui, en France :

- Près de 2 millions de jeunes sont sans emploi ni diplôme,
- Près d'un jeune actif sur 4 est actuellement privé d'emploi,
- 1 jeune sur 5 vit sous le seuil de pauvreté
- un quart des 140.000 SDF recensés en France sont des jeunes de moins de 30 ans.

Alors que dans le même temps un jeune sur trois est surqualifié pour son emploi,

Cette situation, que l'on peut légitimement qualifier d'indécente, justifie l'urgence de la mise en place, par le gouvernement, d'un plan de mobilisation susceptible d'apporter des solutions à cette (ces) génération(s) sacrifiée(s) au profit d'un libéralisme décomplexé et irresponsable.

Reste à savoir, si ces énièmes mesures, actées par la Circulaire n° 5788-SG du 12 mai 2015 seront susceptibles de répondre aux droits et aux besoins légitimes des jeunes dans le contexte économique et social qui est actuellement le notre.

Pour la CGT, aucun jeune ne doit sortir du système de formation initiale (scolaire ou apprentissage) avant 18 ans, sans avoir obtenu au moins, le premier niveau de certification.(CAP)

Pour ce faire, l'apprentissage est un levier d'importance, voire une condition essentielle, pour que des jeunes, en échec scolaire ou non, puissent trouver un emploi stable, reconnu et bien rémunéré, à condition, bien sûr, de travailler à ce que les acquis par ce mode de formation, soient reconnus aussi dignes que ceux issus d'une formation académique classique.

Comment expliquer alors, que dans une collectivité aussi importante que la notre, seuls 13 apprentis soient recrutés ?

Force est de constater, les difficultés rencontrées par notre collectivité, pour motiver les agents titulaires de la fonction publique, à s'investir dans une mission supplémentaire de maître d'apprentissage, alors que bon nombre d'entre eux, sont déjà submergés par une charge de travail déjà trop importante. ?

Pour la CGT, la perspective annoncée, d'une réduction des effectifs va, sans aucun doute, aggraver le problème !

Que peut donc mettre en place notre collectivité, pour garantir aux maîtres d'apprentissage la possibilité de concilier sereinement leur investissement auprès d'un apprenti et l'accomplissement de leurs propres missions, dans un contexte où nos élu(e)s politiques s'obstinent à faire payer, aux seuls salariés, les répercussions de leurs décisions anti sociales ?